

# LA GRAVE - LA MEIJE

## INFORMATIONS MUNICIPALES 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2011

---

### FLEURISSEMENT

Nous avons, comme l'an dernier, commandé à Jardin'express environ 1000 mini-mottes (Lobélías, sauges, pirouettes, oeillets d'inde, verveines...) à un prix très attractif (environ 10 € les 35 plants). Les plants arrivent par colis et nous les faisons grandir à l'ancienne mairie de La Grave. Ceci nécessite énormément de travail de rempotage, d'arrosage... c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas en faire plus par manque de place et par manque de petites mains vertes ! Aux Terrasses, des plants se font également bichonner à l'ancienne école.

Nous achetons environ 500 plants en gobelets prêts pour le rempotage à Baobab de Briançon, mais ils sont plus chers.

Quant aux vivaces (plants qui repoussent d'une année sur l'autre), nous les achetons à Baobab ils sont notamment utilisés pour fleurir les fontaines... Nous achetons aussi à Baobab toutes les plantes en pleine terre, les arbustes et les arbres ; M. Chapurlat a toujours de très bons conseils pour le fleurissement et nous garantit les plants 3 ans.

Cette année notre effort s'est porté sur la fontaine des Hières, fontaine restaurée par les employés communaux. La fontaine se parera de vivaces très prochainement. Le conseil de M. Chapurlat : la plantation de vivaces à 1500-1800m d'altitude est recommandée en été de manière à ce que les racines se développent pleinement pour mieux résister à l'hiver suivant !

Nous remercions encore tous les bénévoles qui ont assuré le rempotage des plants, l'arrosage... et qui continuent de s'occuper de nos fleurs pendant tout l'été. Merci encore à vous tous sans qui les villages ne seraient pas aussi accueillants !

Laurence Dassaud, conseillère municipale

### CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le 12 août 2011, Jean-Louis FAURE, conseiller municipal, a accompagné et guidé les membres du jury à travers les hameaux et le chef lieu pour observer les réalisations de la commune et des particuliers (dans plusieurs catégories).

Le jury était composé de :

- Mmes LEOUFFRE et FABREGUETTE (CDT 05)
- Mme STRAUCH (Société Nationale d'Horticulture de France)
- MM. MARS et BRENIERES (CAUE 05)
- M. GROSSAN (Conseil Général 05)

Lors de cette visite, les membres ont pu apprécier les efforts consentis par la municipalité et ont sélectionné plusieurs particuliers (mais quel choix difficile !)

#### Maisons et façades :

- Suzette ROSSET (Les Hières)
- Marie-Christine BOUILLET (Ventelon)
- Michèle BOUILLET, Geneviève CLOUET et Nadine MIELLE (Les Terrasses)
- André PIC (Le Chazelet)
- Pierrette FEGE et Nathalie EVRARD (La Grave)

#### Jardins et potagers :

- Michèle BOUILLET (Les Terrasses)
- Josette GRAVIER (Le Chazelet)
- Annie CLOT (La Grave)

#### Commerces :

- Epicerie Jacquier du Chazelet
- Restaurant des Plagnes
- Camping Le Gravelotte
- Hôtels La Meijette et Le Sérac

Le jury délibèrera et avertira personnellement les lauréats en décembre.

Un grand BRAVO à eux mais aussi à tous ceux qui, par quelques fleurs, contribuent à l'embellissement de nos villages afin de les rendre encore plus attrayants.

Jean-Louis FAURE, Conseiller Municipal

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> septembre 2011

Présents ou représentés : Jean-Pierre SEVREZ, Jean-Pierre PIC (pouvoir à Roland JACOB), Jean-Louis FAURE, Laurence DASSAUD, Gilles FEGE, Jean-Paul GERMANAZ, Alain JACQUIER, Jean-Philippe MAURIN (pouvoir à Alain JACQUIER), Roland JACOB, Alain FAUST, Eric LOUBIE

### REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DU CENTRE ET CŒUR DE STATION A LA GRAVE – MARCHE DE TRAVAUX

Le conseil a attribué les travaux à l'entreprise SACER SUD EST pour les montants suivants :

Lot n° 1 : montant de base de 97 902.00 € HT (tranche ferme), 137 006.50 € HT (tranche conditionnelle 1) et 86 061.00 € HT (tranche conditionnelle 2), soit un total de 320 969.50 € HT.

Lot n° 2 : montant de base de 34 765.00 € HT (tranche ferme), 63 045.00 € HT (tranche conditionnelle 1) et 34 175.00 € HT (tranche conditionnelle 2), soit un total de 131 985.00 € HT.

*Les travaux ont débuté le 19 septembre 2011.*

*L'entreprise a commencé par le haut, près de l'office du tourisme et réalisera trois tranches en descendant. La première tranche couvrira le tronçon office du tourisme – fromagerie et sera réalisée d'ici la fin de l'année 2011 en ce qui concerne les trottoirs, par contre, les enrobés de la route seront réalisés en 2012 car la température extérieure ne permet pas de les réaliser cet automne.*

*La seconde tranche sera réalisée au printemps 2012 et la troisième et dernière tranche à l'automne 2012.*

### SALLE POLYVALENTE AU DESSUS DE LA CRECHE

La Communauté de Communes du Briançonnais et la commune ont trouvé un accord pour créer, au premier étage du bâtiment de la crèche, une salle d'activités pour les associations. Le conseil a adopté le plan de financement de ces travaux :

Travaux d'aménagement du local		130 000 € HT
Subvention Région	30 %	39 000 €
Subvention Département	10 %	13 000 €
Subvention Etat DETR 2012	40 %	52 000 €
Autofinancement commune		26 000 €

### PARC NATIONAL DES ECRINS – PROJET DE CHARTE

En application de l'arrêté du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable du 23 février 2007, le conseil d'administration du Parc National des Ecrins a arrêté, lors de sa séance du 25 mai dernier, le projet de charte de l'EPPNE applicable pour une durée de 15 ans. Ce projet doit faire l'objet d'une consultation auprès des partenaires du territoire (EPCI et Communes), puis être soumis à enquête publique dans les 61 communes concernées.

Le Président du conseil d'administration du PNE a donc sollicité l'avis du Conseil Municipal sur ce projet de charte.

Le Conseil Municipal (8 conseillers pour et 3 contre) demande que soit inscrit dans la charte :

- l'affichage, par un article spécifique, de la conservation de ces terrasses d'exception
- un positionnement clair contre la culture des OGM dans la zone d'adhésion.
- la suppression du projet de limitation quantitative des compétitions sportives, le cas échéant prévoir une limitation éventuelle sur critères qualitatifs et environnementaux.
- l'autorisation de la pratique du VTT dans le cœur, sur le sentier reliant les Communes de Villar d'Arène et La Grave.
- Un affichage très clair expliquant ce que l'établissement public Parc National des Ecrins entend par « partenariat » et « accompagnement des Communes » et quelles déclinaisons concrètes cela implique en terme de moyens financiers, techniques et humains.
- Une volonté de conserver le secteur du Briançonnais et des agents de proximité formés au développement des territoires

*Une enquête publique aura lieu à l'automne 2011. Vous pourrez vous exprimer lors de cette enquête en notant vos souhaits et vos attentes.*

## **CHAPELLE PENITENTS – AVENANT MARCHE MAITRISE D'OEUVRE**

Des travaux supplémentaires ont du être réalisés sur la chapelle des pénitents.

Le marché initial de maîtrise d'œuvre passé en avril 2006 avec M. Michel TRUBERT, architecte était basé sur un montant de travaux estimé à 112 202.48 € HT (prix novembre 2005). Après passation des marchés de travaux le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 119 724.99 € HT (prix 2010)

Un avenant n° 1 concernant le lot n° 2 charpente couverture porte le montant prévisionnel des travaux à 141 824.39 € HT.

Le nouveau contrat de maîtrise d'œuvre se décomposerait ainsi :

Marché de base :	10 995.85 € HT
Avenant n° 1 :	2 349.82 € HT
Nouveau montant du marché :	13 345.67 € HT

Le conseil municipal accepte cet avenant.

*Les travaux sont terminés.*

*Merci à l'association du Porche des vieillards et notamment à Jean-Max DABOURDY qui a suivi ces travaux.*

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2011**

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Jean-Pierre PIC, Jean-Louis FAURE, Laurence DASSAUD, Gilles FEGE, Jean-Paul GERMANAZ, Alain JACQUIER, Jean-Philippe MAURIN, Roland JACOB, Alain FAUST, Marc CASTILLAN

### **EAU DES FREAUX – FINANCEMENT**

La commune avait prévu de refaire le réseau d'eau des Fréaux et de mettre en place un réseau pour le pluvial. La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) a fait analyser le réseau d'assainissement en début 2011 et envisage de ne refaire que quelques portions. Compte tenu de l'étroitesse des rues de ce hameau, il n'est pas possible techniquement de refaire le réseau d'eau et le réseau pluvial sans endommager le réseau d'assainissement. La commune renonce donc à créer un réseau pluvial. Celui-ci évitait à la CCB et la SEERC de traiter des eaux de pluie.

La Fédération Départementale d'Electrification a quant à elle un programme d'enfouissement du réseau électrique dans Les Fréaux et à la demande de la commune, elle a fait un estimatif pour la mise en souterrain des réseaux télécom et l'amélioration de l'éclairage public, ces travaux étant à la charge de la commune mais réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la FDE. Ces travaux de réseaux secs se feraient en coordination avec ceux de la commune.

Le Maire propose donc un nouveau plan de financement qui est approuvé par le conseil municipal.

	Montant HT
Travaux et honoraires	248 400 €
Subvention département 40 %	99 360 €
Etat DETR 2011 – 40% sur 162 150 € (eau)	64 860 €
Commune 34 %	84 180 €

### **NATURA 2000 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PASTORAL**

La commune envisage de faire réaliser un diagnostic pastoral sur les alpages d'Emparis et de Puy Garnier Goléon dans le cadre de Natura 2000.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal (10 pour et une abstention) :

- Arrête le projet d'un montant de : 18 000.00€ HT
- Approuve le plan de financement global qui prévoit :
  - 80% de subvention, soit un montant de 14 400.00€ HT, répartis comme suit :
    - 40% de subvention de la CIMA, soit 7 200.00€ HT
    - 40% de subvention de la Région PACA, soit 7 200.00€ HT
  - 20 % d'autofinancement, soit un montant de 3 600.00€ HT. L'autofinancement sera assuré par l'Association Foncière Pastorale les Alpes de La Grave.

## **NATURA 2000 : PROJET DE MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU MARAIS DU GOLEON**

La commune envisage de faire réaliser un sentier autour du lac du Goléon dans le cadre de Natura 2000.

Les actions prévues :

	Montant HT
Mise en défens et protection du marais :	18 586.12
Mise en place de panneaux d'information :	5 400.00
Création d'un document d'information :	2 350.00
Soit un montant total de :	26 335.12

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Arrête le projet d'un montant de : 26 335.12 € HT
- Approuve le plan de financement global qui prévoit 100% de subvention, soit un montant de 26 335.12€ HT, financé par un contrat Natura 2000. Soit :
  - 50% de subvention, équivalent à un montant de 13 167.56 € HT, financé par l'Etat
  - 50% de subvention, équivalent à un montant de 13 167.56 € HT, financé par l'Europe via le FEADER

## **PRISE EN CHARGE FORFAITS SKI PAR LE CCAS**

Le conseil municipal décide de la prise en charge par le CCAS des forfaits de ski saison enfant pour les enfants domiciliés à La Grave et scolarisés sur le canton de La Grave, le montant à prendre en charge par le CCAS étant de 99 € par enfant.

## **SNACK DES PLAGNES**

Jusqu'au 31 décembre 2009, Mme et M. Pierre Olivier BEAL signaient un bail précaire avec la commune (renouvelé tous les deux ans) pour la location du snack des Plagnes. Cette situation n'étant pas légale et Mme et BEAL étant de fait propriétaires du fonds de commerce, il a été décidé de régulariser la situation. Un bail commercial est en cours de réalisation entre la commune et Mme et M. Pierre Olivier BEAL.

Dans l'attente de la finalisation du bail commercial, le conseil municipal donne son accord au Maire pour faire payer une redevance d'occupation du snack du Chazelet à Mme et M. Pierre Olivier BEAL, pour les montants suivants, basés sur le loyer de 2009. Année 2010 : 6 994.14 € - année 2011 : 7 082.85 €

## **BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal décide de transférer 500 € de crédits du compte « dépenses imprévues » au compte « titres annulés » afin de financer les annulations de factures d'eau, ces factures étant souvent refacturées aux nouveaux occupants.

## **BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice pour financer la prise en charge des forfaits de ski des enfants de La Grave scolarisés sur le canton et les prestations de service.

- subvention de fonctionnement au Syndicat Mixte : - 7 800 €
- subvention de fonctionnement au CCAS : + 5 100 €
- contrats de prestations de services : + 2 700 €

## **BUDGET CCAS – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Les Membres du CCAS décident de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

- subvention de la commune : + 5 100 €
- remboursement de frais à la régie des remontées mécaniques : + 5 100 €

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **FACTURATION EAU**

Locataires et propriétaires, pensez à déclarer tout changement (arrivée, départ, vente) en mairie. Le changement prendra effet à la date de déclaration et pas rétroactivement.

### **TAXE DE SEJOUR**

La déclaration et le règlement doivent être déposés en mairie avant le mois de décembre 2011.

